

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 juillet 2025**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01

Date de convocation : 26/06/2025

Délibération N° D-2025-0307-04

Membres présents : 36 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, RAPINAT Fabienne, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur BOHR Freddy a donné pouvoir à M. LASTHAUS Jean-Claude pour voter en son nom.
Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à M. BURGER Gaston pour voter en son nom.
Madame ROTH Mireille a donné pouvoir à M. GROSSKOST Alain pour voter en son nom.
Madame DIETRICH Isabelle a donné pouvoir à Mme HUCKERT Claudine pour voter en son nom.
Madame JULES Adeline a donné pouvoir à M. VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1/37

Madame HALTER Estelle.

Objet : Mise en place d'une nouvelle filière de collecte des Jouets

Considérant que :

- La loi AGECE (loi n° 2020-105 du 10 février 2020) instaure une filière REP pour les jouets depuis le 1er janvier 2022,
- Cette filière vise à développer la collecte séparée, le recyclage, la réparation et le réemploi de ces produits,
- Un éco-organisme a été agréé par l'Etat pour la filière Jouets, à savoir Ecomaison.

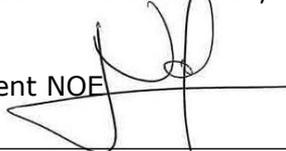
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le projet de convention-type proposé par l'éco-organisme Eco-Maison pour la gestion de la filière REP Jouets.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et annexes, ainsi que tout document nécessaire.
- **d'engager** la collectivité à :
 - Mettre en place la collecte séparée des jouets conformément au cahier des charges,
 - Former les agents via les actions proposées par l'organisme,
- **De fixer** la durée de la convention à six ans (correspondant à l'agrément de l'éco-organisme) à compter du 01 janvier 2022, soit jusqu'au 01 décembre 2027.

Fait à Truchtersheim, le 07 juillet 2025

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

